

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Participation du Département au financement de l'OPAH Développement Durable de la ville de Port de Bouc 2017-2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- de participer à l'O.P.A.H. Développement Durable de la ville de Port-de-Bouc 2017-2022 et d'attribuer une participation au financement des travaux engagés par les propriétaires privés, pour un montant global estimé à 258 000 € sur la durée du dispositif de l'O.P.A.H.
- au titre du financement des travaux engagés par les propriétaires privés au cours des trois premières années de l'O.P.A.H. d'engager un crédit de 154 800 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'O.P.A.H. de la ville de Port-de-Bouc 2017-2022 figurant en annexe III ;
- désigner pour représenter le Conseil départemental au comité de pilotage Mme CARREGA.
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée